

La libération et la IV^e République

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

« Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après:

« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

« Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

« Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

« La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se

trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

« La nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

« La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. [...] »

Ce préambule, auquel renvoie le préambule de la Constitution de 1958, traduit les exigences d'une démocratie non pas seulement politique, mais économique et sociale, dans l'esprit de la Résistance et de la France libre. Il affirme aussi les droits de la femme et les exigences de la solidarité sociale.

Le gouvernement Pierre Mendès France

Depuis longtemps, Pierre Mendès France s'opposait à la guerre en Indochine. La défaite de Dien Bien Phu lui donne raison, et son gouvernement est investi le 18 juin 1954. C'est l'été de la Saint-Martin de la IV^e République.

Mendès France a une carrière bien remplie: né en 1907, avocat à 19 ans, député radical de Louviers à 25, auteur d'une thèse sur la politique financière de Raymond Poincaré, sous-secrétaire d'État au Trésor de Léon Blum en 1938, condamné par Vichy pour avoir voulu continuer à se battre en 1940, évadé, aviateur de la France libre, ministre du général de Gaulle et démissionnaire en 1945 faute d'avoir pu imposer une politique de rigueur... Si certains libéraux et les catholiques du M.R.P. lui sont hostiles, il a avec lui d'autres libéraux, les gaullistes, le centre gauche et la gauche, assez pour se passer des communistes, favorables, mais dont il ne veut pas dépendre. L'opinion suit. *Le Canard enchaîné*, tout étonné d'approuver un gouvernement, note: « Est-ce notre faute après tout si nous avons enfin, au pouvoir, un homme intelligent? »

Un style nouveau

Mendès France ramène le nombre de ministres de 38 à 29, n'en garde que 4 de l'équipe sortante et choisit, sans négocier avec les partis, « des hommes de caractère, de volonté et de foi » – Jacques Chaban-Delmas, François Mitterrand ou le général Koenig. Comme le veut la Constitution, mais non sa pratique, le ministère est une équipe autour d'un chef, et non le reflet de rapports de forces parlementaires.

Le nouveau président du Conseil s'adresse directement aux Français, inaugurant le 26 juin une série d'allocutions à la radio. Ce lien direct avec le pays, par-delà le Parlement, est réprouvé par les chefs de partis, mais accroît sa popularité.

Enfin, il rompt avec le report indéfini des échéances, incarné par Henri Queuille, un de ses prédécesseurs, pour qui il n'était pas problème qu'une absence de solution puisse faire disparaître. Il pense que « gouverner, c'est choisir », qu'il faut affronter les difficultés, et se donner un devoir impératif pour les résoudre.

Les choix nécessaires

Il applique ce principe, annonçant que, si la paix n'est pas faite en Indochine le 20 juillet, il engagera le contingent. C'est obliger les négociations en cours à aboutir. Le 20 juillet à minuit, à Genève, on arrête les horloges au matin, l'accord est trouvé, après une guerre qui a coûté 3 000 milliards de francs et plus de 100 000 morts du côté français. Le 30 juillet avec la caution du maréchal Juin, Mendès France proclame la souveraineté interne de la Tunisie. C'est, tacitement, en préparer l'indépendance.

Les crédits libérés par la paix profitent au pays, avec par exemple une vague de constructions scolaires, nécessitée par le baby-boom de l'après-guerre. Le problème de la C.E.D. est examiné le 30 août: le Parlement repousse le projet, mettant fin à des mois de polémique. Mendès France souhaite alors se consacrer aux questions économiques, même si d'autres dossiers restent ouverts, comme celui du Maroc.

Les difficultés et la chute

Il n'en a guère le temps. Le 1^{er} novembre 1954, des attentats font 7 morts en Algérie. C'est le début d'une insurrection dont nul ne devine l'importance. Pour presque tous, « l'Algérie, c'est la France » et la seule politique à appliquer, face aux revendications indépendantistes, c'est la répression. Par ailleurs, le M.R.P. reproche à Mendès France l'échec du projet d'armée européenne (Communauté européenne de défense, ou de la C.E.D.) dont il était le champion. Pour les communistes, ce n'est qu'un défenseur du capitalisme. Les chefs des partis n'aiment guère qu'il s'appuie sur le pays (par-dessus eux). Des mesures contre l'alcoolisme heurtent de puissants lobbies. Des petits commerçants, victimes de la modernisation du pays, se lancent, quant à eux, dans une révolte antifiscale derrière l'un deux, Pierre Poujade. Ce mouvement glisse vite à l'extrême droite, avec des attaques antisémites contre le président du Conseil, accusé en vrac par Poujade et ses lieutenants, parmi lesquels Jean-Marie Le Pen, de ne pas avoir « de sang gaulois dans les veines », de « brader » les colonies, de dénigrer le vin français, etc. Le 4 février 1955, Mendès France est renversé par une coalition du P.C.F., du M.R.P., des modérés, de certains radicaux. Après le vote, il tâche de reprendre la parole, mais ses adversaires, par leurs huées, marquent qu'ils ne sont pas disposés à écouter celui qui a su régler en quelques mois des problèmes qu'eux avaient laissé pourrir des années, et qui a redonné à nombre de Français de l'estime pour le régime.